



---

# **DÉCLARATION**

## **AU SUJET DES MESURES PRISES EN FAVEUR DES AME LE 18 MARS 2024**

À la faveur de sa séance hebdomadaire du Conseil des Ministres du lundi 18 mars 2024, le Gouvernement béninois a pris des décisions visant à rendre plus humain le statut des AME, qui du reste, est encore précaire avec des perspectives de carrière approximative.

Nous présentons nos félicitations aux collègues AME qui, pour une fois, font l'actualité de façon moins humiliante.

Qu'ils savourent cette nouvelle étape dans leur quête légitime de mieux-être individuel et collectif.

Il est tout de même curieux que certaines chapelles syndicales revendiquent l'exclusivité de la paternité d'un tel progrès, comme si de mémoire, une seule organisation syndicale s'était soustraite à la lutte contre ce statut d'esclaves aux contours inhumains jamais égalés dans un emploi public.

Pour ce qui nous concerne, nous prenons acte de ces progrès significatifs et invitons les AME à s'organiser davantage pour poursuivre la quête d'acquis majeurs pour leur carrière dans l'enseignement. Ils devront surtout éviter d'ajouter leur triomphalisme à ceux de leurs partenaires des deux côtés car sur la route de leur épanouissement, des obstacles à gérer ne manqueront pas.

Nous leur déconseillons le triomphalisme car, de cela, ils n'ont nullement besoin, sauf à contribuer à la cacophonie ambiante entretenue par le gouvernement qui, de bon droit, embouche déjà la trompette de l'exploit jamais réalisé pour des travailleurs en situation de précarité.

Plutôt que de contribuer à la cacophonie entretenue malheureusement aussi par des organisations syndicales qui pavoisent en



---

s'arrogeant la paternité exclusive de cet acquis, l'honnêteté nous oblige à saluer l'ensemble des acteurs sociaux (y compris les sept confédérations et centrales syndicales) qui ont tous, à un moment ou à un autre, interpellé le gouvernement sur le mauvais exemple qu'il donne aux employeurs en maintenant la précarité de cette catégorie d'enseignants.

A cette étape, nous estimons qu'il est plus important de nous en tenir aux leçons que les organisations syndicales et les travailleurs doivent tirer de ce nouvel engagement du gouvernement béninois :

1. Négociateur n'a jamais été une capitulation. Négociateur fait partie depuis toujours de l'arsenal laissé aux organisations syndicales pour aboutir à la satisfaction de leurs revendications.
2. Le lobbying et le plaidoyer n'ont jamais été des compromissions dont il faut rougir. Savoir établir et entretenir des contacts utiles est une arme redoutablement efficace surtout dans un pays comme le nôtre où nous savons que les plus grandes décisions au sommet de l'État se prennent parfois sur la base des querelles de personnes, de rancœurs enfouies ou simplement de reconnaissance et d'amitié avec x ou y.
3. Le combat social demeure une question de rapport des forces en présence. L'objectif premier d'une organisation syndicale est de réussir à maintenir ce rapport de forces en faveur des travailleurs. Ce maintien passe d'abord par la qualité de la capacité de mobilisation des membres et de l'opinion publique, ensuite par la qualité de la communication publique et des argumentaires et enfin par des stratégies de contournement (certains parleraient de louvoiement) de la toute puissance, de la suffisance ou de la mauvaise foi assumée du partenaire social en face.
4. Lorsqu'on n'a pas le répondant nécessaire à la capacité de nuisance de l'adversaire, faire les couloirs de façon probe est une stratégie de résilience intelligente. D'ailleurs, ceux qui ont, de tout temps, présenté l'ouverture d'esprit au dialogue social comme une faiblesse et une trahison n'hésitent pas aujourd'hui à faire du lobbying en investissant le domicile privé de l'autorité. Ils ont découvert que c'est redoutablement efficace.



5. Au-delà de tout, rien ne vaut la capacité de mobilisation des travailleurs si l'on veut cesser d'être les esclaves de la magnanimité de ceux qui nous emploient sur des revendications légitimes basiques.

Le défi immédiat qui découle de cette nouvelle avancée devrait être de sécuriser ces acquis en les insérant tout de suite et maintenant dans le contrat d'emploi des AME, le contrat de travail étant la loi des parties contractantes et la principale source de droits dans le cas d'espèce. C'est pourquoi nous devons tout de suite nous mobiliser, pour la réécriture des contrats de travail et d'emploi des AME !

Nous devons ensuite poursuivre le combat pour l'acquisition par les AME du statut d'agent contractuel de droit public de l'Etat (ACDPE).

Par ailleurs, nous saisissons cette occasion pour appeler l'ensemble de la classe ouvrière du Bénin à la mobilisation autour des idéaux du mouvement syndical pour la sauvegarde de nos acquis. Rien ne vaut une lutte méthodiquement et stratégiquement menée.

Œuvrons à la transformation structurelle de nos organisations et du mouvement syndical béninois pour plus d'efficacité et résultats !

Cotonou, le 19 mars 2024

Ont signé :

Anselme AMOUSSOU

**BACHABI Moudassirou**

**Le Secrétaire Général Confédéral**  
**K. Appolinaire AFFEWE**  
61 47 91 89